

L'essentiel en bref

Le nombre total de 22 affaires nouvellement introduites durant l'année sous revue est pratiquement identique à l'année précédente (21). Si les procédures ordinaires marquent une augmentation (18 contre 13 l'année précédente), le nombre des procédures sommaires a diminué (4 contre 8 l'année précédente).

14 procédures ordinaires ont pu être liquidées, dont deux par transaction et sept par jugement. Une procédure a donné lieu à une décision d'irrecevabilité et quatre procédures sont devenues sans objet. Sur les trois procédures sommaires liquidées, l'une l'a été par jugement et deux sont devenues sans objet. Le nombre des affaires en instance à la fin de l'année sous revue s'est légèrement accru (25 contre 21 l'année précédente).

Les revenus sont restés en deçà du niveau record atteint l'année précédente (796 605 francs contre 1 051 936 francs), ce qui s'explique par le nombre moindre d'affaires liquidées. Compte tenu également de la baisse marquée des charges (1 566 306 francs contre 1 753 918 francs l'année précédente), il en résulte un taux de couverture toujours notable de 51% (niveau exceptionnel de l'année précédente: 60%).



TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

1. Partie générale	86
Composition du tribunal	86
Volume des affaires	88
Juges suppléants	88
Langues	88
Administration du tribunal	88
Locaux	88
Finances	89
Conséquences de la pandémie de COVID-19	89
Collaboration	89
2. Statistiques	90

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des
Etats,

Conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral
des brevets (LTFB), nous vous adressons notre rapport de gestion pour l'an-
née 2020.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assurance de notre
haute considération.

Au nom du Tribunal fédéral des brevets

Le président:	Mark Schweizer
La première greffière:	Susanne Anderhalden

St-Gall, 1^{er} février 2021

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Commission administrative

Président:	Mark Schweizer
Second juge ordinaire:	Tobias Bremi
Vice-président:	Frank Schnyder

Juges suppléants de formation technique

Natalia Clerc
Roland Dux
Giovanni Gervasio
Barbara Herren
Michael Kaufmann
Alfred Koepf
Christoph Müller
Markus A. Müller
Lorenzo Parrini
Peter Rigling
André Roland
Werner A. Roshardt
Regula Rüedi
Philipp Rüfenacht
Christophe Saam
Frank Schager
Frank Schnyder
Andreas Schöllhorn Savary
Martin Sperrle
Hannes Spillmann
Kurt Stocker
Michael Störzbach
Kurt Sutter
Daniel Vogel
Prisca von Ballmoos
Diego Vergani
André Werner
Marco Zardi

Juges suppléants de formation juridique

Daniel M. Alder
Lara Dorigo
Philippe Ducor
Christoph Gasser
Andri Hess
Christian Hilti
Simon Holzer
Stefan Kohler
Daniel Kraus
Thomas Legler
Rudolf Rentsch
Ralph Schlosser
Christoph Willi

Volume des affaires

Fin 2020, le Tribunal fédéral des brevets comptait 24 procédures ordinaires et une procédure sommaire en instance (année précédente: 20 et 0).

Le nombre total des affaires nouvellement introduites de 22 est pratiquement identique à celui de l'année précédente (21). Si le nombre des procédures ordinaires marque une augmentation (18 contre 13 l'année précédente), celui des procédures sommaires a diminué (4 contre 8 l'année précédente).

14 procédures ordinaires ont pu être liquidées (année précédente: 30), dont deux par transaction (7 l'année précédente), quatre devenues sans objet (8 l'année précédente), sept par jugement (15 l'année précédente) et une par décision d'irrecevabilité (0 l'année précédente). La Commission administrative a statué sur une demande de récusation. Sept jugements au fond ainsi que la décision de la Commission administrative ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pour 2 arrêts, le délai de recours n'est pas encore échu). Durant l'année sous revue, le Tribunal fédéral a liquidé onze recours contre des décisions du Tribunal fédéral des brevets, dont six contre des jugements rendus en 2019. Huit recours ont été rejetés, un a été admis, un a été renvoyé pour nouvel examen et un a été classé. A la fin de l'année sous revue, trois procédures de recours étaient encore en instance.

Sur les trois procédures sommaires liquidées (année précédente: 10), une l'a été par jugement (année précédente: 8) et deux sont devenues sans objet.

Juges suppléants

Le système des juges exerçant leur fonction à titre accessoire, de formation juridique ou technique, continue de faire ses preuves. La participation de juristes qualifiés et d'experts techniques compétents dans les domaines spécialisés en cause confère une haute compétence aux cours appelées à statuer et permet de résoudre des affaires techniquement complexes dans un laps de temps approprié et à des coûts supportables.

Les dossiers dans lesquels le président était récusé ont encore diminué pour s'établir à quatre à la fin de l'année sous revue. Deux procédures sont antérieures à 2017 et devraient donc aboutir prochainement. Le président est récusé dans une affaire introduite durant l'année sous revue et qui est liée avec une affaire en instance depuis 2017.

Langues

Dans la totalité des procédures ordinaires nouvellement introduites, la langue de procédure était l'allemand. Il n'y a eu aucune procédure en français ou en italien. Pour les procédures sommaires, les langues étaient l'allemand dans trois cas et le français dans un cas. Il n'y a eu aucune procédure en italien. Dans deux procédures ordinaires et deux procédures sommaires, les parties ont fait usage de la possibilité légale d'utiliser devant le Tribunal fédéral des brevets, d'un commun accord, l'anglais en lieu et place d'une langue officielle pour leurs soumissions écrites et orales. Sur les 72 mémoires préventifs déposés, 23 étaient rédigés en anglais. Manifestement, la possibilité de procéder en anglais répond à un grand besoin auprès des parties. Ceci est dû au fait que l'anglais est la langue de travail des départements de développement et de ceux des brevets non seulement au sein de nombreuses sociétés étrangères qui sont en procès ici mais aussi au sein de nombreuses sociétés suisses. Il en va de même pour les documents les plus importants de l'état de la technique qui sont souvent rédigés en anglais.

Administration du tribunal

L'effectif composé de deux collaboratrices de chancellerie (total 1,3 équivalent plein temps) et de deux greffières (total 1 équivalent plein temps) reste inchangé. La deuxième greffière, qui travaille à titre principal en qualité de greffière à la Cour II du Tribunal administratif fédéral, intervient en qualité de seconde greffière au gré des besoins.

Locaux

Les locaux actuels du Tribunal fédéral des brevets, avec les salles d'audience au Tribunal administratif fédéral qui lui sont mises à disposition, sont appropriés; aucun changement n'est requis.

Lorsque le Tribunal fédéral des brevets tient audience à l'extérieur de Saint-Gall, les cantons concernés lui mettent à disposition les salles correspondantes. Durant l'année sous revue, deux audiences d'instruction ont eu lieu à Neuchâtel, dans la salle d'audience de l'Hôtel de Ville. Les parties sises en Suisse romande ont beaucoup apprécié.

Finances

Le compte de résultat du Tribunal fédéral des brevets présente des charges à hauteur de 1 566 306 francs (année précédente: 1 753 918 francs), soit une baisse de 11%. Cette réduction s'explique par: la réduction du nombre des affaires liquidées et des cas de récusation du président, la suppression respectivement l'organisation en ligne des assemblées plénières, la baisse des rémunérations versées aux juges suppléants. Compte tenu du nombre réduit de liquidations, les revenus à hauteur de 796 605 francs sont également moindres par rapport à l'exercice précédent (1 051 936 francs), lequel reste une année record.

Le déficit à couvrir par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle conformément à l'art. 4 LTFB se monte dès lors à 769 700 francs (année précédente: 701 982 francs). La hausse du déficit, par rapport à l'exercice record 2019, est liée à la réduction des affaires liquidées et, par conséquent, à celle des recettes provenant des émoluments judiciaires.

Conséquences de la pandémie de COVID-19

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement du tribunal sont restées mineures. Aucune audience n'a eu lieu durant le premier confinement au printemps 2020 ou durant les fêtes judiciaires exceptionnellement prolongées. Depuis lors, les débats ont lieu en présentiel moyennant le respect des mesures de protection (distance, masques d'hygiène, parois en plexiglas). Se référant à la nature confidentielle des négociations transactionnelles, le Tribunal fédéral des brevets a refusé les demandes de mener les débats d'instruction par vidéoconférence pour les participants à l'étranger qui ne pouvaient être présents en raison de restrictions de voyage.

Dans la mesure où seules trois personnes sont présentes sur le site de St-Gall les jours de travail ordinaires et que les juges suppléants ne sont sur place que lors de débats, le risque de contamination au lieu de travail est mineur. L'assemblée plénière prévue au printemps a été annulée. L'assemblée plénière d'automne a été organisée par vidéoconférence sous une forme fortement contractée, rendue possible par l'absence d'élection.

Collaboration

Les séances de surveillance tenues le 3 avril par vidéoconférence et le 9 octobre à Saint-Gall avec le Tribunal fédéral ont apporté un soutien très apprécié par le Tribunal fédéral des brevets.

La collaboration avec le Tribunal administratif fédéral au niveau opérationnel a été très agréable, à l'instar des années précédentes. Dans le cadre d'entretiens avec la présidente et la secrétaire générale du Tribunal administratif fédéral, le Tribunal fédéral des brevets a souligné son souhait de se voir intégré à un stade précoce à la planification des projets qui le concernent directement. Il s'agit en particulier de l'équipement des salles d'audience, majoritairement utilisées par le Tribunal fédéral des brevets, et des logiciels de gestion administrative entrant dans la fourniture des services informatiques assurée par le Tribunal fédéral administratif en vertu de la convention de prestation de services.

2. STATISTIQUES

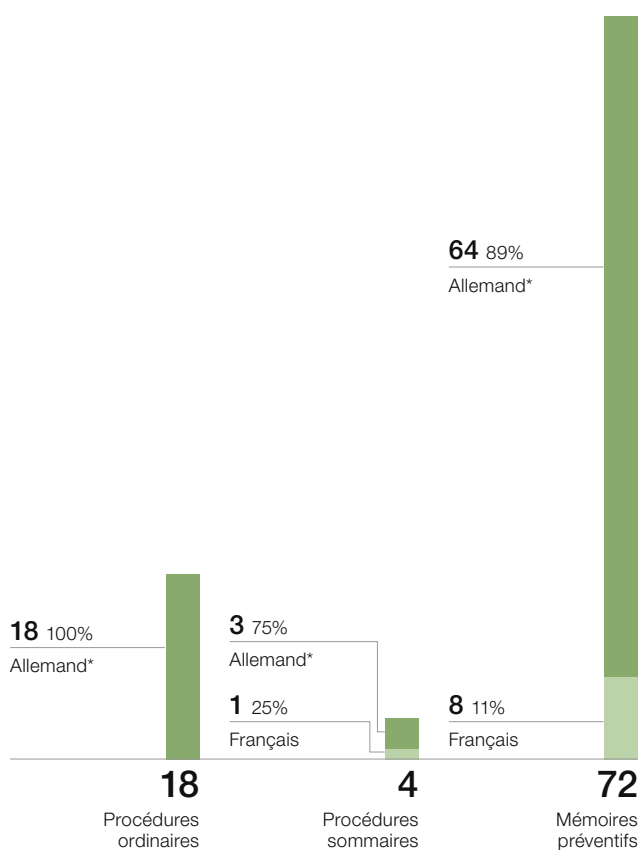
2.1 Nature et nombre des affaires

	Affaires				Issue du procès			
	Pendantes avant le 1.1.2020	Introduites en 2020	Liquidées 2020	Pendantes au 31.12.2020	Décision	Transaction	Irrecevabilité	Sans objet ¹
Procédures ordinaires								
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	10	9	6	13	3	1	1	1
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	4	3	3	4	2	-	-	1
Violation et nullité	1	2	1	2	1	-	-	-
Action en cession	3	-	1	2	-	1	-	-
Créances	-	3	-	3	-	-	-	-
Autres	2	1	3	-	1	-	-	2
Total	20	18	14	24	7	2	1	4
Procédures sommaires								
Action en cessation ou conservatoire	-	1	-	1	-	-	-	-
Description	-	-	-	-	-	-	-	-
Saisie	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-
Description et conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	3	3	-	1	-	-	2
Total	-	4	3	1	1	-	-	2
Mémoires préventifs								
	Reprises de 2019	Introduites en 2020	Délai de protection échu	Efficaces jusqu'en 2021				
Brevets suisses (y c. certificats complémentaires de protection)	1	7	5	3				
Brevets européens (y c. certificats complémentaires de protection)	21	65	53	32				
Autres (demandes de brevet, autres brevets nationaux)	1	1	1	1				
Total²	23	72	59	35				

¹ Y c. pour raison de désistement ou d'acquiescement

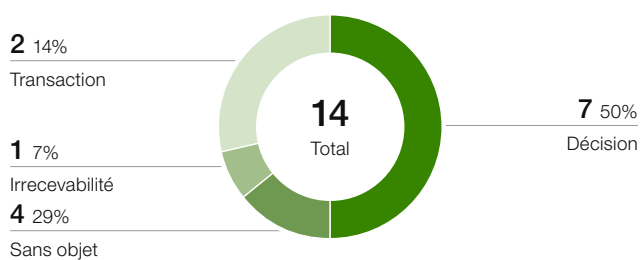
² Certains cas portaient en même temps sur des brevets suisses et européens.

2.1.1 Affaires selon langue de procédure en 2020

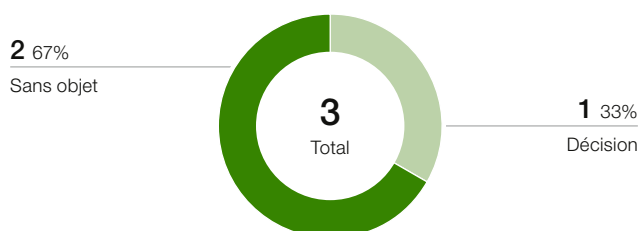


*Dont 27 cas avec anglais comme langue des parties (2 procédures ordinaires, 2 procédures sommaires, 23 mémoires préventifs)

2.1.2 Mode de liquidation en 2020 (procédures ordinaires)

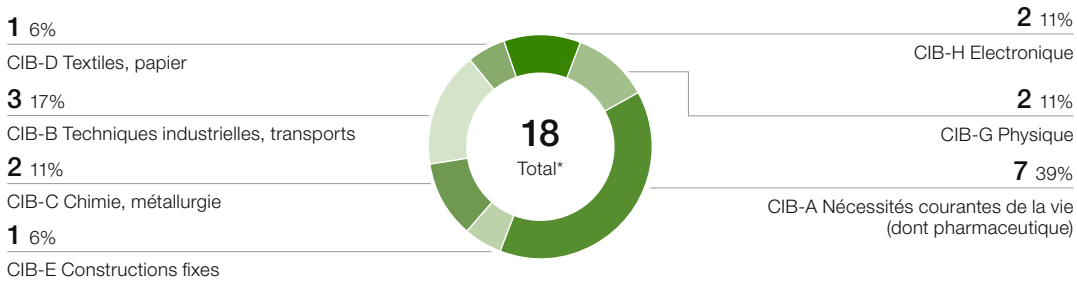


2.1.3 Mode de liquidation en 2020 (procédures sommaires)

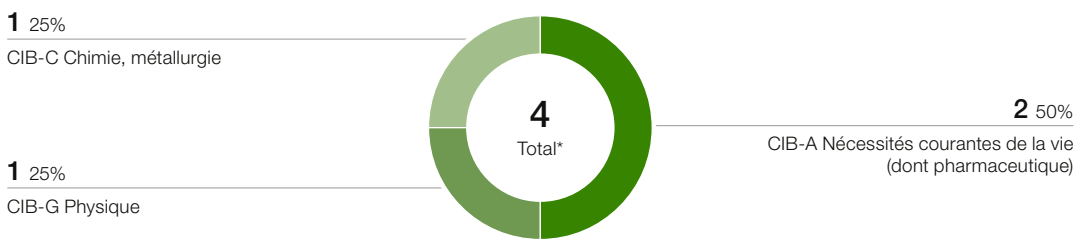


2.2 Affaires selon les domaines techniques

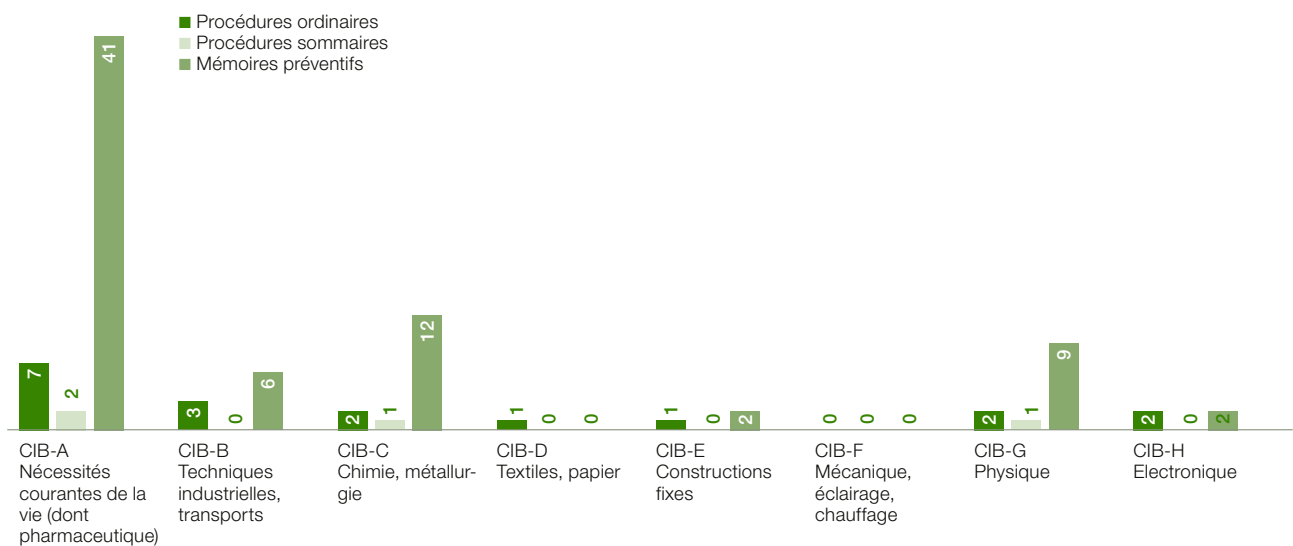
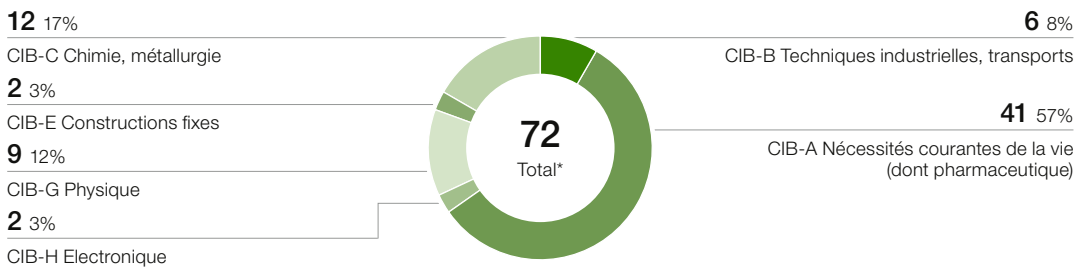
2.2.1 Procédures ordinaires



2.2.2 Procédures sommaires



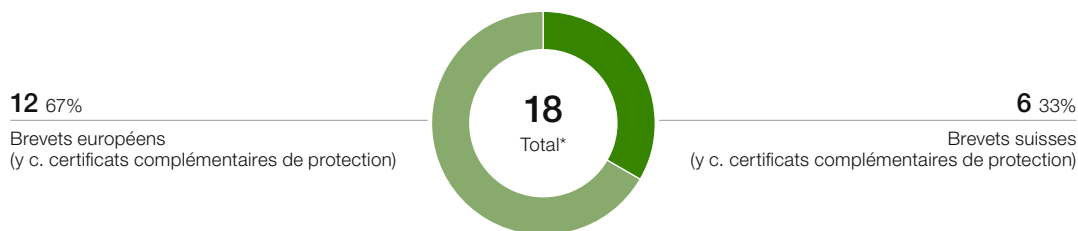
2.2.3 Mémoires préventifs



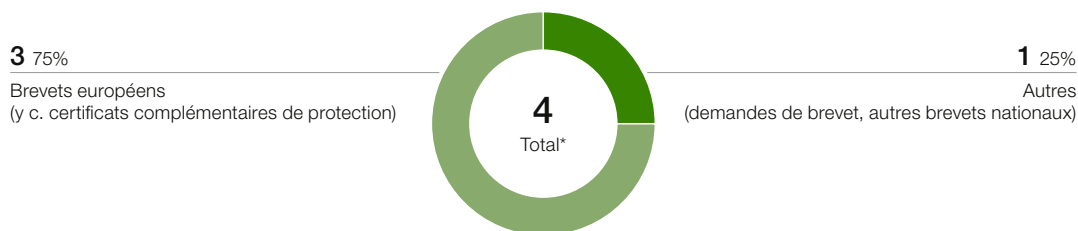
* parfois plusieurs domaines dans un même cas
CIB = Classification Internationale des Brevets

2.3 Affaires selon les droits de protection

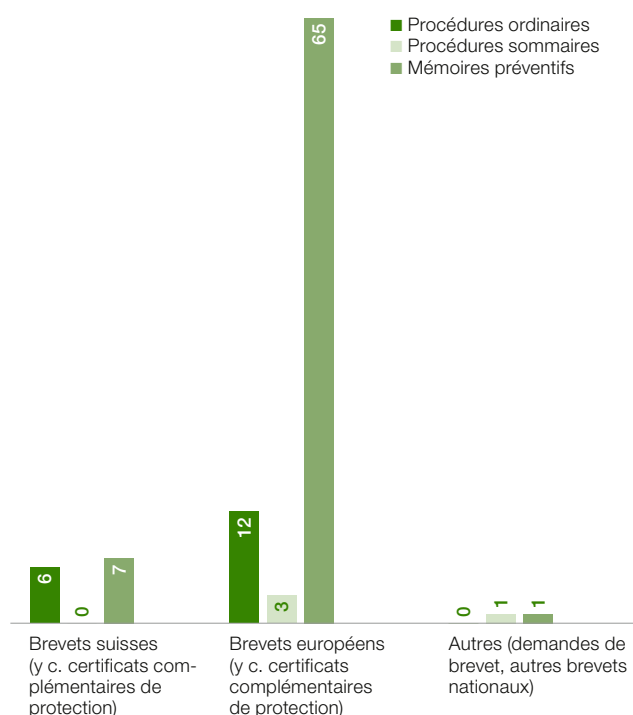
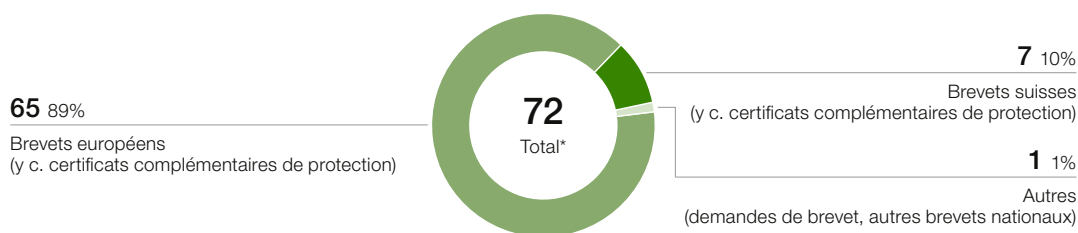
2.3.1 Procédures ordinaires



2.3.2 Procédures sommaires



2.3.3 Mémoires préventifs



* Certains cas portaient en même temps sur des brevets suisses et européens.

2.4 Durée des affaires

	Liquidations						Affaires pendantes					
	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	de 1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total liquidations en 2020	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	de 1 à 2 ans	plus de 2 ans	Total des affaires pendantes à fin 2020
Procédures ordinaires												
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	1	-	1	2	2	6	2	2	4	3	2	13
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	-	-	1	2	-	3	1	1	1	-	1	4
Violation et nullité	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	2
Action en cession	-	-	-	1	-	1	-	-	1	1	-	2
Créances	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	3
Autres	1	-	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-
Total	2	-	3	5	4	14	4	5	8	4	3	24
Procédures sommaires												
Action en cessation ou conservatoire	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Description	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Description et conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	2	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Total	1	2	-	-	-	3	-	1	-	-	-	1

2.5 Durée moyenne des affaires

	Liquidations durée moyenne (jours)	Affaires pendantes durée moyenne (jours)
Procédures ordinaires		
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	571	400
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	478	380
Violation et nullité	1033	237
Action en cession	456	511
Créances	–	118
Autres	500	–
Moyenne	560	357
Procédures sommaires		
Action en cessation ou conservatoire	–	183
Description	–	–
Saisie	–	–
Conservation des preuves	–	–
Description et conservation des preuves	–	–
Autres	107	–
Moyenne	107	183

2.6 Mode de liquidation (collège de juge/décision)

	Juge unique	3 juges	5 juges	7 juges	Total	Audiences d'instruction	Débats en matière de mesures provisionnelles	Débats principaux	Total audiences
Procédures ordinaires									
Violation sans demande reconventionnelle en nullité	3	2	-	-	5	6	-	3	9
Nullité sans demande reconventionnelle en violation	1	2	-	-	3	2	-	2	4
Violation et nullité	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Action en cession	1	-	-	-	1	1	-	1	2
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1	-	2	-	3	1	-	1	2
Total	6	4	2	-	12	10	-	9	19
Procédures sommaires									
Action en cessation ou conservatoire	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Description	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saisie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Description et conservation des preuves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	2	1	-	-	3	-	-	-	-
Total	2	1	-	-	3	-	1	-	1
TOTAL GÉNÉRAL	8	5	2	-	15	10	1	9	20

TABLEAU COMPARATIF

des données-clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*				
Nombre de juges	38,0	17,3	66,5	3,6
Nombre de greffiers	131,1	27,8	192,0	1,0
Autres collaborateurs	151,5	28,6	105,1	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	2 702	369	5 422	20
Nombre d'affaires introduites	8 024	903	6 595	22
Nombre d'affaires liquidées	7 863	993	6 499	17
Stock à la fin de l'année	2 863	279	5 518	25
Durée moyenne de procédure (jours)	146	194 ¹ / 106 ² / 121 ³	288	560 ⁴ / 107 ⁵
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	57	1	622	3
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2020	67%	73%	48%	23%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2020	93%	90%	61%	60%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	98%	110%	99%	77%
Finances				
Compte des résultats				
Revenus	16 611 972	1 322 455	4 281 382	796 605 ⁶
Charges	95 884 444	16 963 462	83 874 769	15 666 306
Charges de personnel	81 060 734	14 170 713	72 137 510	13 688 746
Charges de biens et services et charges d'exploitation	14 232 280	2 665 133	11 399 073	197 560
Attribution à des provisions	350 000	113 000	296 817	–
Amortissement du patrimoine administratif	241 429	14 616	41 369	–
Compte des investissements				
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	39 282	–	–	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	39 282	–	–	–
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	17,32%	7,80%	5,10%	50,86% ⁶
Particularités				
Assistance judiciaire	710 933	34 286	859 666	–
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 372 487	533 583	2 977 806	109 806
Location de locaux	5 909 780	1 133 520	3 997 920	58 500

* Moyenne annuelle

¹ Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

² Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

³ Durée de procédure moyenne devant la Cour d'appel

⁴ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁵ Durée moyenne des procédures sommaires

⁶ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 769 700.70)